APPEL À PROJETS 2026

Service Civique Bretagne

« Initier des projets de territoires à effets leviers »

I – Contexte et cadre stratégique

Le Service Civique constitue une politique publique structurante en faveur de l'engagement des jeunes, participant à la cohésion sociale, à la solidarité et à l'accompagnement vers l'autonomie.

Dans un contexte national marqué par une exigence accrue de maîtrise des volumes, d'optimisation des agréments et de renforcement de la qualité des missions, l'année 2026 confirme plusieurs orientations structurantes :

- garantir les fondamentaux du dispositif, notamment en matière de qualité d'accueil et d'accompagnement des volontaires ;
- renforcer le pilotage territorial du Service Civique, en lien avec les besoins des territoires ;
- développer des missions à fort impact social, en cohérence avec les priorités des politiques publiques ;
- améliorer l'accessibilité du dispositif, en particulier pour les jeunes les plus éloignés de l'engagement.

Dans ce cadre, les crédits d'animation territoriale ont vocation à soutenir des **projets de territoires structurants**, permettant de renforcer la qualité, la lisibilité et l'impact du Service Civique à l'échelle locale.

II – Orientations régionales 2026

En cohérence avec les orientations nationales et au regard des enjeux identifiés à l'échelle régionale, **la région Bretagne fait le choix de structurer l'appel à projets 2026 autour d'une thématique commune : la santé**, entendue dans une approche globale.

Ce choix s'inscrit dans :

- la reconnaissance de la **santé mentale comme grande cause nationale en 2026**, impliquant un effort renforcé de sensibilisation, de prévention et d'accompagnement ;
- la volonté de mobiliser le Service Civique comme levier d'action sur des enjeux sociaux majeurs touchant les jeunes et les publics fragiles ;
- l'ambition de développer des missions en lien avec les politiques publiques prioritaires, notamment dans les champs du **bien-être, de la prévention, de l'inclusion et de l'accès aux droits**.

Dans ce cadre, **la région Bretagne affirme une approche élargie de la santé**, intégrant notamment :

- la santé mentale et les compétences psychosociales ;
- le sport-santé ;
- le handicap et l'inclusion (besoins spécifiques/particuliers);
- la prévention autour de la santé et du bien-être;

- le bien vieillir ;
- l'accès aux droits ;
- les lieux de vie des jeunes

Cette orientation régionale vise à structurer des projets cohérents, lisibles et à fort impact, tout en laissant aux territoires la capacité d'adaptation.

Chaque département pourra décliner ces orientations en fonction des besoins identifiés localement, en articulation avec les dynamiques existantes et les partenariats territoriaux.

III – Objectifs de l'appel à projets

Le présent appel à projets vise à soutenir des initiatives permettant de :

- **structurer des projets de territoires** contribuant au développement du Service Civique ;
- renforcer la **qualité et la pertinence des missions proposées**, en lien avec les priorités identifiées ;
- favoriser l'**émergence de nouvelles missions à fort impact social**, notamment dans le champ de la santé ;
- améliorer l'**accessibilité du dispositif**, en particulier pour les jeunes éloignés de l'engagement ;
- accompagner les organismes dans leurs pratiques d'accueil et d'accompagnement ;
- consolider les **dynamiques partenariales locales**, en lien avec les collectivités, les associations et les acteurs publics.

Les projets attendus devront présenter un caractère :

- **structurant**, en dépassant le cadre d'une seule structure ;
- **territorialisé**, en s'inscrivant dans les dynamiques locales ;
- **modélisable et transférable**, afin de favoriser leur essaimage.

Organismes éligibles

Sont éligibles :

- les associations ;
- les collectivités territoriales ;
- les organismes à but non lucratif ;

Agréés ou en cours d'agrément pour l'accueil de volontaires en Service Civique, et implantés en Bretagne.

Les projets portés en **partenariat** sont particulièrement encouragés, dans une logique de structuration territoriale.

Actions éligibles

Les actions proposées devront :

- se dérouler à une échelle régionale, départementale ou infra-départementale ;
- présenter un **impact territorial significatif** ;

- s'inscrire dans les dynamiques locales du Service Civique ;
- garantir le respect des principes fondamentaux du dispositif.

Une attention particulière sera portée aux projets :

- favorisant l'accès des jeunes les plus éloignés (ruralité, précarité, isolement) ;
- développant des actions en lien avec les **services publics de proximité** ;
- contribuant aux priorités nationales et régionales, notamment dans le champ de la santé ;
- s'inscrivant dans une logique de **coopération territoriale** ;
- permettant d'expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement ou de missions.

La mise en œuvre du projet doit se dérouler au cours de l'année scolaire 2026/27.

Les crédits devront être engagés pour au moins un tiers avant le 30 novembre 2026. A cette date, l'organisme devra être en mesure de justifier de cet engagement financier. Le coût de poste dédié à l'action ne pourra pas être la seule dépense.

Les projets ayant déjà démarré sont éligibles **à condition qu'un nouveau développement soit clairement identifié pour l'année 2026 / 2027** (nouveaux partenaires, nouvelles actions, nouveaux territoires...).

Actions non éligibles

Les actions faisant déjà l'objet d'un financement de la part d'un SDJES breton ne pourront pas être éligibles. Ainsi les actions suivantes sont **exclues** :

- Les formations civiques et citoyennes (FCC) ;
- Les actions déjà financées par le biais du fonds de développement de la vie associative (FDVA) ;
- Les actions déjà financées par le biais de l'appel à projet départemental porté par un SDJES.

Les dossiers présentant ces actions ne seront pas retenus.

Les projets seront à déposer sur le Compte Asso – code 4897 – en spécifiant dans l'intitulé du projet – « AAP Projet de territoire Service Civique Bretagne 2026 ».

La date limite de dépôt et de validation des projets dans le Compte Asso est fixée au 14/06/2026.

Les projets seront assortis d'un avis favorable argumenté des services concernés (DRAJES ou SDJES)

Modalités de candidature

Les projets devront être déposés via la plateforme dédiée et comporter :

- une présentation détaillée du projet ;
- les partenariats mobilisés ;

- un budget prévisionnel ;
- les modalités d'évaluation.

Un échange préalable avec les référents territoriaux (SDJES / DRAJES) est possible afin d'assurer la cohérence du projet avec les orientations locales.

Financement

Les projets seront financés dans le cadre des crédits d'animation territoriale du Service Civique.

Ces financements visent à soutenir des projets :

- à fort impact territorial ;
- contribuant aux priorités nationales et régionales ;
- inscrits dans une logique de cofinancement.

Le montant total des subventions qui seront attribuées dans ce cadre est de 90 000 €.

Le montant de l'aide pour chaque projet retenu est compris entre 5 000 € et 15 000 €.

Des sources de financement complémentaires peuvent provenir de fonds privés ou d'origine locale, nationale ou internationale. Le total des fonds publics (comprenant la subvention demandée) ne pourra excéder 80% du coût total du projet proposé.

Les projets sélectionnés ne pourront pas être financés sur le programme 163 à la fois par des crédits nationaux et par des crédits déconcentrés.

Une subvention étant par nature discrétionnaire, il appartient à l'administration d'apprécier le caractère suffisant des justifications apportées.

Calendrier

- **4 mai 2026** : diffusion de l'appel à projet
- **14 juin 2026** : date limite de dépôt des dossiers
- **Courant juin 2026** : comité de sélection
- **Au plus tard le 30 juillet 2026** : notification et versement de la subvention
- **30 novembre 2026** : remontée du bilan intermédiaire indiquant à minima un tiers de la dépense engagée
- **Mai 2027** : remontée du bilan final

Critères de sélection

Les projets seront appréciés au regard des critères suivants :

- pertinence au regard des orientations 2026 ;
- inscription territoriale et réponse aux besoins locaux ;
- qualité de la méthodologie proposée ;
- mobilisation de partenariats ;
- caractère structurant, innovant et transférable ;

- cohérence du budget.

Une attention particulière sera portée à l'équilibre territorial des projets retenus.

Suivi et évaluation

Les organismes retenus s'engagent à :

- participer aux temps de suivi organisés à l'échelle régionale ;
- produire un bilan qualitatif et financier ;
- contribuer aux démarches de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques.

Contact

Léa MASSET
Référente régionale Service Civique
DRAJES Bretagne
lea.masset@ac-rennes.fr
06 72 58 74 78